

<p>Rapport 2-2  Avis sur <b>Extension de l'ADEC Micro techniques du périmètre franc-comtois au périmètre BFC</b></p>	<p><b>CESER BOURGOGNE  FRANCHE-COMTÉ</b>  Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission <b>Économie-Emploi</b>  Rapporteuse : Françoise Martinat</p>	<p>Séance plénière  <b>Mardi 28 mars 2017</b></p>

En 2014, la Région Franche-Comté a mis en œuvre un Accord de développement des emplois et des compétences (ADEC) dans le domaine des microtechniques.

L'importance des besoins de formation dans ce secteur économique essentiel pour la région impose une réponse ambitieuse et coordonnée. Le CESER mesure pleinement cette réalité.

L'accord cadre qui nous est soumis aujourd'hui précise que cette initiative s'inscrit dans la poursuite des actions engagées. L'avenant ne modifie pas les objectifs initiaux.

**Le CESER prend acte de l'extension de ce dispositif à l'ensemble de la région.**

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions).

## **Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT**

Comme vous l'avez vu dans le document, la CGT n'avait pas signé l'ADEC Micro-techniques Franche Comté, contrairement à d'autres ADEC comme l'ADEC Automobile par exemple.

La CGT n'avait pas signé cet ADEC micro-techniques pour 3 raisons :

- les partenaires sociaux n'ont pas accepté d'intégrer dans l'ADEC le passeport professionnel qui venait pourtant d'être mis en place et signé par tous quelques jours auparavant,
- il n'y avait pas de prise en compte de la reconnaissance des qualifications,
- une évaluation insuffisante.

Pour ces raisons, la CGT s'abstiendra sur l'avis.